



BANQUE MONDIALE

Handwritten signature in blue ink

REPUBLIQUE DU SENEGAL



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DE LA PISCICULTURE



PROGRAMME DES SERVICES AGRICOLES ET ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS



la révolution rurale :



Avant-propos

PSAOP : de la Réforme à la Révolution rurale

La mise en œuvre du Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP), en 1999, transforme progressivement le monde rural sénégalais. Ce programme a incontestablement donné de nouvelles capacités organisationnelles, techniques et technologiques aux opérateurs à la faveur d'une orientation, pour l'essentiel participative, et fondée sur trois piliers : l'approche par la demande, la mutualisation des savoirs et savoir-faire, la primauté accordée au « faire-faire », belle illustration du concept de responsabilisation, tant agité dans le passé, mais rarement respecté.

L'approche par la demande, c'est la reconnaissance de fait du droit fondamental de l'opérateur rural à exprimer librement ses besoins et à disposer de manière inconditionnelle, des moyens requis pour les satisfaire. Bénéficiant d'un conseil agricole et rural avisé et capacitant, l'opérateur formule son projet et le réalise sans la dictée d'un encadrement pesant et infantilisant.

La mutualisation, c'est cette mise en convergence des savoirs techniques, de l'information structurante, des capacités intellectuelles et de la valorisation de la recherche, qui donne au secteur agro-sylvo-pastoral l'image d'un vaste chantier où chacun œuvre à la fois pour soi et pour les autres, dans l'intérêt bien compris de tous. Le fonctionnement efficient du Système National de Recherches Agro-sylvo-pastorales (SNRASP) est le résultat d'une nouvelle philosophie de la recherche décompartmentée où tous les maillons de la chaîne s'empêtrent harmonieusement. Cette impulsion donnée aux innovations dans toutes les formes d'activités rurales prépare le terrain aux grandes révolutions rurales à venir.

Le faire-faire illustre bien le concept du "moins d'Etat", l'autorité publique jadis directive, cède ses responsabilités et ses moyens financiers et techniques à des structures plus qualifiées pour mener à bien ses missions de service public rural. Le renforcement de l'ITA, de l'ISRA, mais aussi et surtout, le rôle prédominant de l'ANCAR, du FNRAA et de l'ASPRODEB montre bien qu'un encadrement de type nouveau a aujourd'hui pignon sur rue dans toutes les sphères du monde rural.

Le PSAOP 1 a jeté les bases des réformes institutionnelles et engagé de manière forte le processus de reconnaissance de l'opérateur. Le PSAOP 2 est en train de tirer tous les fruits des premières réussites à travers les déclencheurs de phases qui autorisent tous les espoirs. La troisième phase jouit des meilleurs augures pour consolider les acquis.

Cette brochure a la modeste ambition d'éclairer les acteurs proches ou éloignés sur les aspects multiples d'une révolution rurale rampante.





I – Un monde rural en pleine mutation

Au Sénégal le monde rural occupe encore une part très importante de l'activité économique. La population rurale est estimée à environ 56%, en baisse tendancielle à cause de l'accélération combinée de l'urbanisation et de l'émigration. Dans la même lancée, la part des activités agro-sylvo-pastorales, dans le Produit Intérieur Brut baisse de manière constante. De 25% au début des années 60, cette part a atteint moins 20% en 2000, le secteur agricole chutant de 16% à moins de 10% du PIB sur la même période. Cependant, une constante demeure : 70% de la population rurale tirent leurs sources de revenus de l'agriculture. Les activités agricoles, sont encore marquées par la prédominance des petits producteurs s'adonnant à une agriculture pluviale et avec une prévalence de l'élevage extensif. Le mil et l'arachide, couvrent respectivement 38% et 37% des surfaces cultivées et constituent les bases de la sécurité alimentaire et les sources de revenus des populations rurales.

La culture de l'arachide est pratiquée par 700 000 exploitations familiales pour un revenu global estimé à plus de 80 milliards de FCFA en 2001. Environ 30% de la production arachidière des producteurs est destinée à l'auto-consommation. La stagnation de la productivité agricole freine la croissance agricole et accentue la paupérisation des producteurs. Plus de 65 % des populations et 57 % des ménages du monde rural vivent au dessous du seuil de pauvreté. Environ 72 à 88 % des habitants du monde rural sont touchés par la pauvreté.

Il s'y ajoute que les agriculteurs ont peu d'opportunités pour accéder aux connaissances, aux intrants et aux fonds de roulement. De surcroît, d'autres entraves viennent se mêler aux difficultés structurelles du monde rural : la dégradation de la fertilité des sols, la baisse de la qualité des stocks de semences, la diversification et l'intensification limitées.



Récolte de la production de semences d'arachide, zone Fleuve

L'inégalité entre les sexes au niveau de l'accès et du contrôle des facteurs de production représente également une cause importante d'affaiblissement. Malgré l'existence de nombreuses organisations de producteurs, la voix des opérateurs a du mal à se faire entendre de manière efficace et optimale. L'encadrement des services agricoles et ruraux a été largement affecté par le dépérissement des sociétés d'encadrement, notamment dans le bassin arachidier.

Face à cette situation, le gouvernement sénégalais s'évertue à soutenir le développement rural et le secteur agricole avec l'appui de ses partenaires au développement. Dans un contexte de crise aiguë de l'encadrement et du conseil agricole et rural, le Gouvernement du Sénégal met en place des dispositifs légaux et réglementaires pour baliser le

terrain des réformes : la Lettre de Politique de Développement Institutionnel du Secteur Agricole (1999), la Lettre de Politique de Développement de la Filière Arachidière (LP DFA), (en mai 2003).

La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), adoptée en juin 2004, décrit la vision du pays sur la modernisation du secteur primaire sur les 20 prochaines années. La LOASP constitue également le principal cadre réglementaire pour le secteur de l'agriculture :

- désengagement du secteur public des activités productives et commerciales, déconcentration du personnel sectoriel,
- financement durable de services agricoles régis par la demande,
- habilitation des organisations de producteurs,
- financement des activités de recherche sur la base de la compétition.

Ce sont là les fondements essentiels du Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP), lancé en 1999 par le Gouvernement sénégalais avec l'appui de la Banque Mondiale et du FIDA (Fonds International de Développement Agricole).



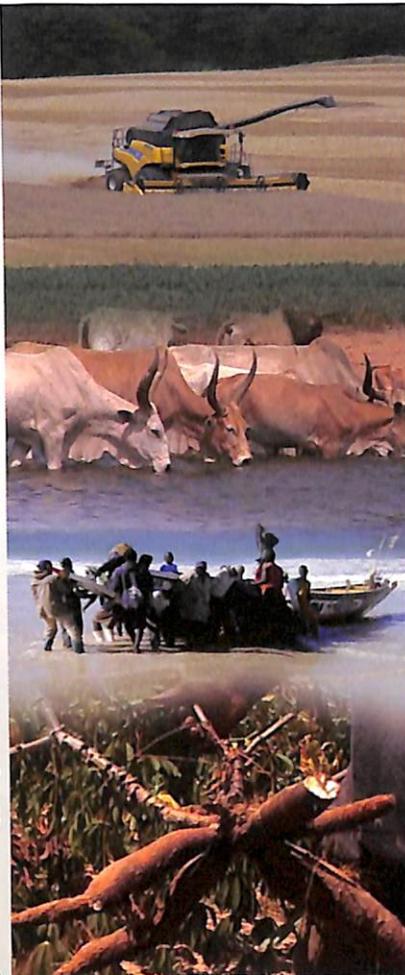
Parcelle de production de prébase Ndiol ISRA

II - Présentation et fonctionnement du PSAOP

Entré en vigueur officiellement le 20 mai 1999, le Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP) a opéré de profondes mutations dans le monde rural et le secteur primaire au Sénégal. S'appuyant essentiellement sur la durabilité, le PSAOP a contribué à humaniser le développement agricole et à introduire une dynamique nouvelle de management du monde rural. Le Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP) est un APL (Prêt programme évolutif) composé de trois phases appuyé par la Banque mondiale.

La Première phase (2000/2005) a contribué de manière efficace à l'habilitation des organisations de producteurs, à mettre en place des services agricoles déconcentrés et régis par la demande dans une partie des zones rurales du Sénégal, ainsi qu'au renforcement de leur réactivité et de leur responsabilité envers les producteurs.

L'objectif de développement de la Deuxième phase (2007/2011), cofinancée par le FIDA, est de renforcer l'accès des petits producteurs aux services et innovations agricoles durables et diversifiées, en vue d'accroître la productivité agricole et de renforcer la sécurité alimentaire des ménages.



La Troisième phase sera mise en œuvre après évaluation de la deuxième et porterait essentiellement sur la consolidation des acquis des phases précédentes. D'ores et déjà les déclencheurs de phases installés permettent d'avoir l'espoir en la mise en œuvre de cette troisième manche du PSAOP.

Le comité de pilotage

L'orientation générale du projet incombe au Comité de pilotage du PSAOP, composé des représentants des ministères (Agriculture, Economie et finances, Elevage, Pêche, Recherche Scientifique, Environnement, Développement social, Collectivités locales et décentralisation) ; des plates-formes nationales des OP membres du Comité d'orientation de la composante OP (pour au moins un tiers des membres du comité de pilotage) ; de l'ANCR ; des agences d'exécution (ISRA, ITA, FNRAA, ASPRODEB, ANCAR). Le comité est présidé par le Ministère chargé de l'Agriculture et se réunit au moins tous les six mois. Chaque année, il examine le programme de travail et les rapports d'avancement du projet.



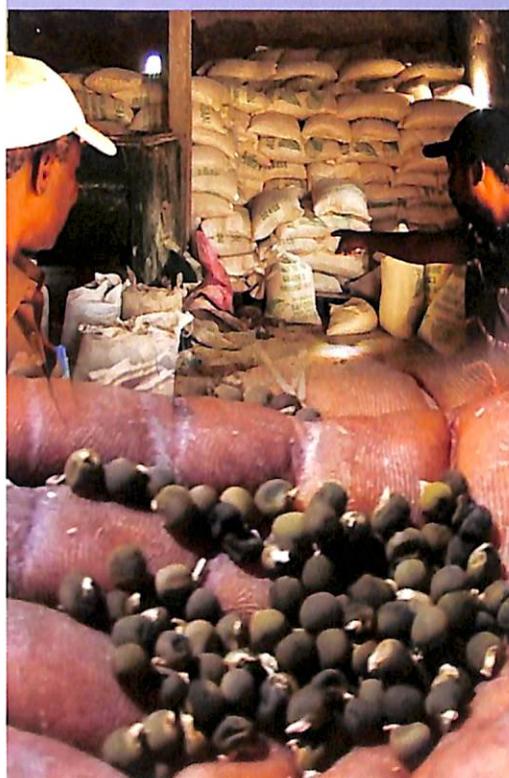
Le comité définit chaque année les orientations stratégiques et budgétaires conformément aux objectifs du secteur. Ces orientations seront impérativement traduites dans les PTBA de chaque composante. Il se réunit au moins deux fois par an : pour faire le bilan de la période et définir les orientations des PTBA. La coordination organise des rencontres régulières avec les composantes pour préparer les réunions du comité et suivre l'application de ses recommandations. Le Manuel d'exécution du PSAOP2 définit les attributions, la composition et les règles de fonctionnement du comité et de la coordination.

L'Unité de coordination technique et fiduciaire

La coordination quotidienne du projet est assurée par l'Unité de Coordination Technique et Fiduciaire (UCTF), rattachée au Ministère de l'Agriculture. Le personnel de l'UCTF comprend : un Coordonnateur, un spécialiste en suivi-évaluation, un responsable de passation de marché, un responsable des décaissements, deux assistants. Le coordonnateur a la responsabilité de la gestion d'ensemble de l'unité de coordination du projet et veille à la réalisation d'audits technico-financiers semestriels des contrats de performances de l'ASPRODEB et du FNRAA. L'unité assure deux groupes de fonctions principales:

- la coordination technique et le suivi-évaluation, concernant la gestion du flux d'informations entre les composantes et la Banque, ainsi que du suivi de la mise en œuvre globale du projet;

- la coordination fiduciaire, concernant la surveillance et le contrôle de qualité de la passation des marchés, de la gestion financière, et des décaissements. La sous-composante finance les frais de fonctionnement de l'UCTF: salaires et indemnités des agents, équipements et matériels, assistance technique, formation, etc.



Les phases et les coûts du PSAOP
(en millions de dollars EU)

	Gouvernement	Bénéficiaires	IDA	FIDA	Autres donateurs	TOTAL
Phase I	13.5	0.2	27.4	0.0	0.0	41.1
Phase II	20.0	1.0	20.0	6.0	0.0	47.0
Phase III	40.9	6.6	22.4	10.0	6.0	85.9
Coût total du programme	74.4	7.8	69.8	16	6.0	174.0

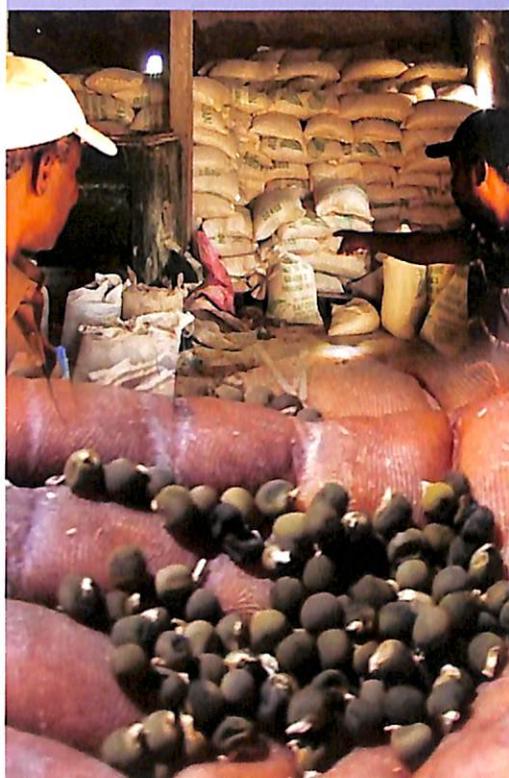
Le comité définit chaque année les orientations stratégiques et budgétaires conformément aux objectifs du secteur. Ces orientations seront impérativement traduites dans les PTBA de chaque composante. Il se réunit au moins deux fois par an : pour faire le bilan de la période et définir les orientations des PTBA. La coordination organise des rencontres régulières avec les composantes pour préparer les réunions du comité et suivre l'application de ses recommandations. Le Manuel d'exécution du PSAOP2 définit les attributions, la composition et les règles de fonctionnement du comité et de la coordination.

L'Unité de coordination technique et fiduciaire

La coordination quotidienne du projet est assurée par l'Unité de Coordination Technique et Fiduciaire (UCTF), rattachée au Ministère de l'Agriculture. Le personnel de l'UCTF comprend : un Coordonnateur, un spécialiste en suivi-évaluation, un responsable de passation de marché, un responsable des décaissements, deux assistants. Le coordonnateur a la responsabilité de la gestion d'ensemble de l'unité de coordination du projet et veille à la réalisation d'audits technico-financiers semestriels des contrats de performances de l'ASPRODEB et du FNRAA. L'unité assure deux groupes de fonctions principales:

- la coordination technique et le suivi-évaluation, concernant la gestion du flux d'informations entre les composantes et la Banque, ainsi que du suivi de la mise en œuvre globale du projet;

- la coordination fiduciaire, concernant la surveillance et le contrôle de qualité de la passation des marchés, de la gestion financière, et des décaissements. La sous-composante finance les frais de fonctionnement de l'UCTF: salaires et indemnités des agents, équipements et matériels, assistance technique, formation, etc.



Les phases et les coûts du PSAOP
(en millions de dollars EU)

	Gouvernement	Bénéficiaires	IDA	FIDA	Autres donateurs	TOTAL
Phase I	13.5	0.2	27.4	0.0	0.0	41.1
Phase II	20.0	1.0	20.0	6.0	0.0	47.0
Phase III	40.9	6.6	22.4	10.0	6.0	85.9
Coût total du programme	74.4	7.8	69.8	16	6.0	174.0

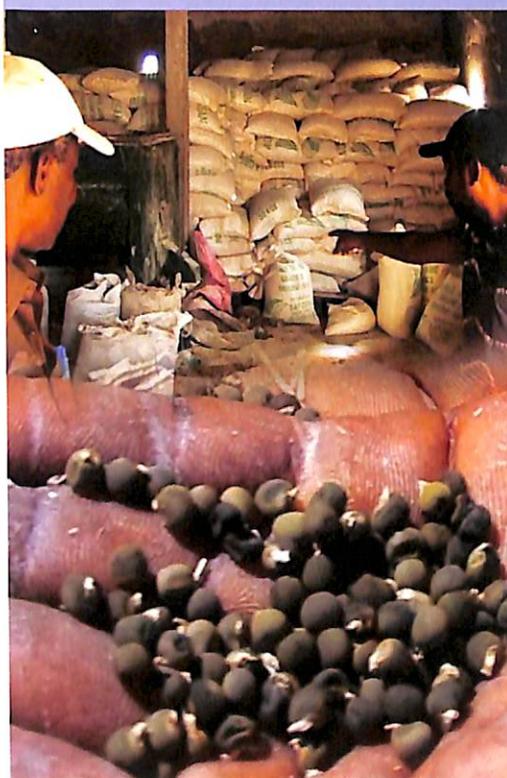
Le comité définit chaque année les orientations stratégiques et budgétaires conformément aux objectifs du secteur. Ces orientations seront impérativement traduites dans les PTBA de chaque composante. Il se réunit au moins deux fois par an : pour faire le bilan de la période et définir les orientations des PTBA. La coordination organise des rencontres régulières avec les composantes pour préparer les réunions du comité et suivre l'application de ses recommandations. Le Manuel d'exécution du PSAOP² définit les attributions, la composition et les règles de fonctionnement du comité et de la coordination.

L'Unité de coordination technique et fiduciaire

La coordination quotidienne du projet est assurée par l'Unité de Coordination Technique et Fiduciaire (UCTF), rattachée au Ministère de l'Agriculture. Le personnel de l'UCTF comprend : un Coordonnateur, un spécialiste en suivi-évaluation, un responsable de passation de marché, un responsable des décaissements, deux assistants. Le coordonnateur a la responsabilité de la gestion d'ensemble de l'unité de coordination du projet et veille à la réalisation d'audits technico-financiers semestriels des contrats de performances de l'ASPRODEB et du FNRAA. L'unité assure deux groupes de fonctions principales :

- la coordination technique et le suivi-évaluation, concernant la gestion du flux d'informations entre les composantes et la Banque, ainsi que du suivi de la mise en œuvre globale du projet;

- la coordination fiduciaire, concernant la surveillance et le contrôle de qualité de la passation des marchés, de la gestion financière, et des décaissements. La sous-composante finance les frais de fonctionnement de l'UCTF : salaires et indemnités des agents, équipements et matériels, assistance technique, formation, etc.



Les phases et les coûts du PSAOP
(en millions de dollars EU)

	Gouvernement	Bénéficiaires	IDA	FIDA	Autres donateurs	TOTAL
Phase I	13.5	0.2	27.4	0.0	0.0	41.1
Phase II	20.0	1.0	20.0	6.0	0.0	47.0
Phase III	40.9	6.6	22.4	10.0	6.0	85.9
Coût total du programme	74.4	7.8	69.8	16	6.0	174.0

Le PSAOP comprend quatre composantes majeures

1 - La Composante A, Appui au Système de Recherche Agro- Sylvo-Pastorale (SNRASP) est exécutée par le FNRAA, l'ISRA et l'ITA, chacune dans ses aspects particuliers/sous-composantes spécifiques.

2 - La Composante B, Services de Conseil agricole et rural est exécutée par l'ANCAR, aujourd'hui société mi-publique mi-privée, dotée d'un statut juridique de Société à participation publique minoritaire avant le démarrage des négociations.

3 - La Composante C, Appui aux organisations de producteurs (OP) est exécutée par l'ASPRODEB qui représente 13 fédérations nationales de producteurs ou fédérations liées aux producteurs.

4 - La Composante D, Coordination Sectorielle est exécutée par les Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Elevage, chacun pour les activités relevant de son domaine de compétences.



Chaque composante dispose de son propre système financier et comptable, certifié par un commissaire aux comptes indépendant (condition d'entrée en vigueur). A l'instar du PSAOP₁, chaque agence d'exécution gère directement ses activités propres de passation de marchés, sous l'orientation globale et le contrôle de qualité de l'Expert en Passation de marchés de l'UCTF. Chaque composante prépare et exécute son propre plan de passation de marchés, sous réserve de l'approbation de l'UCTF, tel que prévu dans le manuel d'exécution du projet.



III – Le PSAOP, une alternative durable aux difficultés du monde rural

Le Programme se présente comme une stratégie de lutte contre la pauvreté et une dynamique novatrice de management du monde rural à travers ses diverses composantes.

En accord avec les réformes institutionnelles entreprises dans le contexte du Programme d'Ajustement Structurel Agricole, il porte essentiellement sur : l'augmentation de la productivité agricole et des revenus des agriculteurs, par des prix aux producteurs incitatifs et une amélioration de la distribution des produits agricoles.

Plus spécifiquement, il s'agit de parvenir à :

- améliorer les performances du système de production et de transfert de technologies
- promouvoir des organisations de producteurs efficaces et représentatives
- gérer partiellement le secteur public pour la recherche appliquée et le transfert de technologies
- faciliter l'adoption de la technologie en améliorant

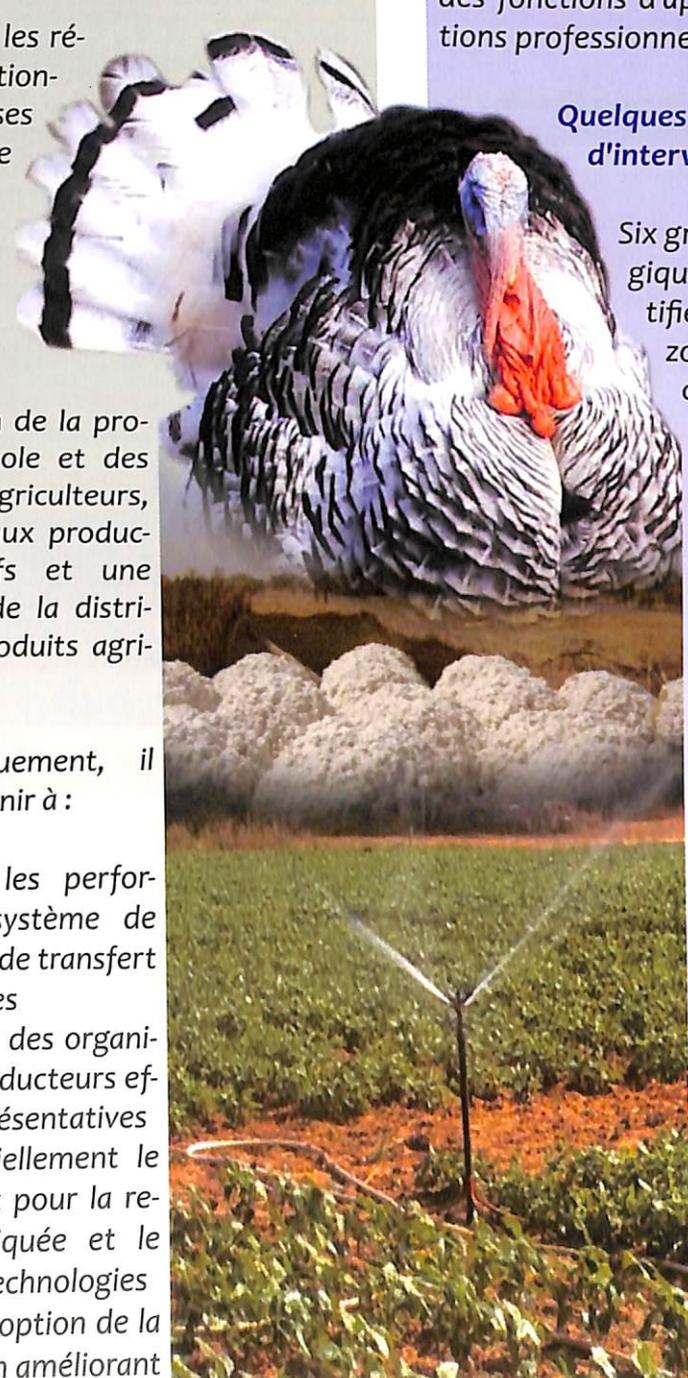
l'accès aux intrants, au crédit et en facilitant la commercialisation

- améliorer l'efficacité des services du Ministère de l'Agriculture à travers la restructuration, la concentration sur les fonctions de service public et le transfert des fonctions d'appui rural aux organisations professionnelles et opérateurs privés

Quelques zones d'intervention

Six grandes zones agro-écologiques du pays ont été identifiées. Dans chacune de ces zones, quatre principales cultures ou production d'élevage sont choisies. Il s'agit en l'occurrence de :

- Vallée (riz, tomate industrielle, oignon et patate douce)
- Niayes (oignon, tomate fraîche, manioc, bétail)
- Centre nord bassin arachidier (arachide, mil, niébé, lait)
- Centre sud bassin arachidier (mil, arachide, maïs, sésame)
- Sénégal oriental (coton, maïs, sésame, bétail)
- Haute et moyenne Casamance (maïs, arachide, riz pluvial, lait)



III – Le PSAOP, une alternative durable aux difficultés du monde rural

Le Programme se présente comme une stratégie de lutte contre la pauvreté et une dynamique novatrice de management du monde rural à travers ses diverses composantes.

En accord avec les réformes institutionnelles entreprises dans le contexte du Programme d'Ajustement Structurel Agricole, il porte essentiellement sur : l'augmentation de la productivité agricole et des revenus des agriculteurs, par des prix aux producteurs incitatifs et une amélioration de la distribution des produits agricoles.

Plus spécifiquement, il s'agit de parvenir à :

- améliorer les performances du système de production et de transfert de technologies
- promouvoir des organisations de producteurs efficaces et représentatives
- gérer partiellement le secteur public pour la recherche appliquée et le transfert de technologies
- faciliter l'adoption de la technologie en améliorant

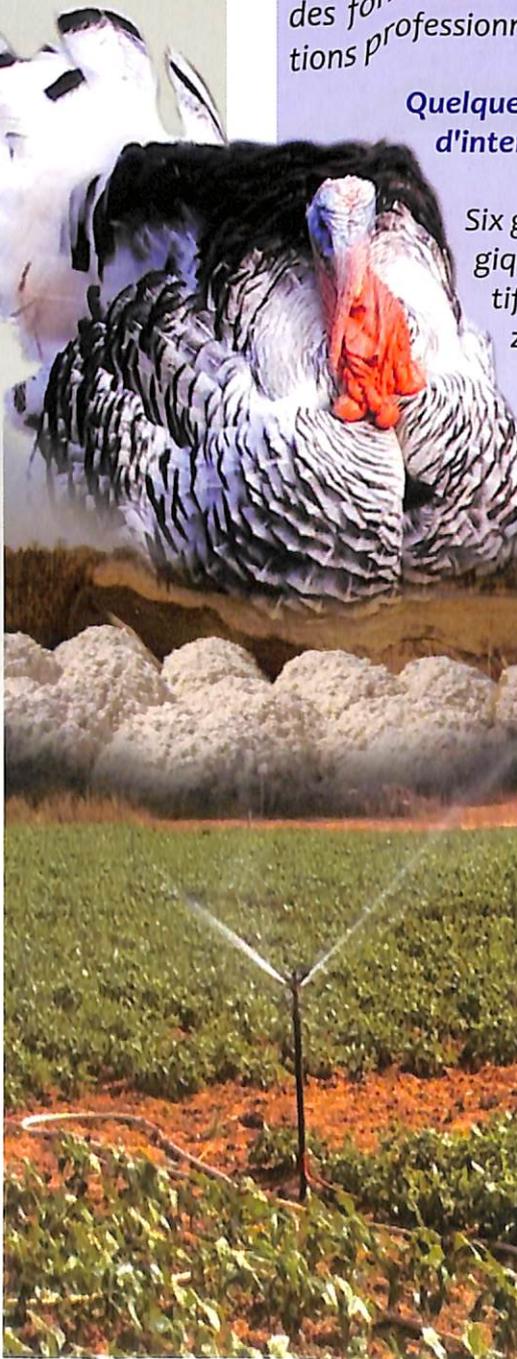
l'accès aux intrants, au crédit et en facilitant la commercialisation

- améliorer l'efficacité des services du Ministère de l'Agriculture à travers la restructuration, la concentration sur les fonctions de service public et le transfert des fonctions d'appui rural aux organisations professionnelles et opérateurs privés

Quelques zones d'intervention

Six grandes zones agro-écologiques du pays ont été identifiées. Dans chacune de ces zones, quatre principales cultures ou production d'élevage sont choisies. Il s'agit en l'occurrence de :

- Vallée (riz, tomate industrielle, oignon et patate douce)
- Niayes (oignon, tomate fraîche, manioc, bétail)
- Centre nord bassin arachidier (arachide, mil, niébé, lait)
- Centre sud bassin arachidier (mil, arachide, maïs, sésame)
- Sénégal oriental (coton, maïs, sésame, bétail)
- Haute et moyenne Casamance (maïs, arachide, riz pluvial, lait)





Stockage des récoltes par la coopérative semencière

IV – Le PSAOP 1 (2000-2005) : les jalons du renforcement institutionnel

La première phase du PSAOP a permis de mettre en œuvre un ensemble de réformes sectorielles portées par la Lettre de Politique de Développement Institutionnel du Secteur Agricole de 1999. Un accent fort a été mis sur le désengagement du secteur public des activités productives et commerciales par notamment :

- la déconcentration du personnel sectoriel des départements chargés de l'agriculture et de l'élevage
- le financement durable de services agricoles régis par la demande
- l'habilitation des organisations de producteurs
- le financement des activités de recherche sur la base de la concurrence.

Le PSAOP1 a piloté des expériences remarquables sur la production d'arachides de qualité et l'amélioration du niveau et de la qualité des stocks de semences au niveau communautaire. Ces activités ont permis d'améliorer la productivité et d'augmenter les prix de vente pour les producteurs.

Il a notamment contribué à l'élaboration des réformes sectorielles dont la mise en œuvre nécessite un appui à moyen terme, comme prévu à l'origine dans ce qu'il est convenu d'appeler, le Prêt - programme évolutif (APL). Le PSAOP1 a pris en charge l'établissement des bases institutionnelles pour une intervention plus efficace dans le secteur agricole et a établi un réseau d'organisations de producteurs et de services de conseil agricole et rural dans 312 des 320 communautés rurales ciblées par le Programme au départ.



Stockage des récoltes par la coopérative semencière

IV – Le PSAOP 1 (2000-2005) : les jalons du renforcement institutionnel

La première phase du PSAOP a permis de mettre en œuvre un ensemble de réformes sectorielles portées par la Lettre de Politique de Développement Institutionnel du Secteur Agricole de 1999. Un accent fort a été mis sur le désengagement du secteur public des activités productives et commerciales par notamment :

- la déconcentration du personnel sectoriel des départements chargés de l'agriculture et de l'élevage
- le financement durable de services agricoles régis par la demande
- l'habilitation des organisations de producteurs
- le financement des activités de recherche sur la base de la concurrence.

Le PSAOP1 a piloté des expériences remarquables sur la production d'arachides de qualité et l'amélioration du niveau et de la qualité des stocks de semences au niveau communautaire. Ces activités ont permis d'améliorer la productivité et d'augmenter les prix de vente pour les producteurs.

Il a notoirement contribué à l'élaboration des réformes sectorielles dont la mise en œuvre nécessite un appui à moyen terme, comme prévu à l'origine dans ce qu'il est convenu d'appeler, le Prêt - programme évolutif (APL). Le PSAOP1 a pris en charge l'établissement des bases institutionnelles pour une intervention plus efficace dans le secteur agricole et a établi un réseau d'organisations de producteurs et de services de conseil agricole et rural dans 312 des 320 communautés rurales ciblées par le Programme au départ.

V – Le PSAOP 2 (2007-2011) : synergie et innovations

La deuxième phase du PSAOP (PSAOP₂), inscrite dans la Stratégie d'Assistance-Pays (CAS) est un instrument clé pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural et il a élargi ce réseau à toutes les zones rurales, facilitant ainsi l'accès des producteurs aux services agricoles et aux connaissances, avec comme objectifs ultimes l'augmentation de la productivité et de la diversité agricoles, la stabilisation de la production et le renforcement de la sécurité alimentaire des ménages. En outre, le programme s'emploie à satisfaire de manière équitable les besoins des différentes couches de la population rurale.

Le PSAOP₂ a surtout permis l'éclosion d'une vingtaine d'innovations dans les domaines de l'agro-alimentaire, de l'alimentation, de l'élevage et permis de réaliser des synergies adéquates entre les différents intervenants du monde rural.

Le projet a créé des synergies particulières avec le PDMAS. Le PSAOP₂ et le PDMAS s'intègrent sans se chevaucher.



Ils visent des acteurs différents de l'espace rural (organisations de producteurs, producteurs et exportateurs spécialisés, autorités locales et organisations communautaires, respectivement) et des activités différentes (services agricoles, marchés d'exportation, services socioéconomiques et infrastructures).

Ainsi, le PSAOP2 cible les organisations de producteurs, les départements ministériels, les instituts de recherche agricole et les services de conseil agricole. Il appuie l'émergence de fournisseurs de services agricoles spécialisés pouvant contribuer à l'appui des organisations de producteurs. Le PSAOP renforce les capacités techniques et organisationnelles des producteurs dans la réalisation d'activités économiques.

Ces activités permettent de soutenir celles du Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP) appuyées par le PSAOP. Les infrastructures économiques appuyées par le Fonds d'Investissement Local (FIL) du PLDP améliorent les conditions de vie et de travail des communautés et offrent un meilleur accès aux marchés, augmentant ainsi les opportunités économiques des communautés rurales.

Le PSAOP2 est un instrument majeur dans l'appui à la mise en oeuvre de la LP-DFA sur le terrain.

Le PSAOP2 soutient la mise en oeuvre du Plan d'Action de la Banque mondiale pour l'Afrique (AAP) au Sénégal.

Le PSAOP appuie la mise en oeuvre de l'objectif de l'AAP «renforcer l'agriculture », en ce sens il soutient la recherche et l'innovation en matière agricole, l'amélioration des méthodes agricoles, la productivité accrue, l'accès des personnes démunies aux marchés, ainsi que le renforcement des capacités des secteurs public et privé pour la compétitivité dans ce domaine. Etant cofinancé pari passu avec le FIDA, le PSAOP2 trouve également sa pertinence dans le concept AAP « Renforcer l'impact des partenariats » dans la mesure où il permet l'alignement des bailleurs et l'harmonisation des procédures et pratiques.



La Banque Mondiale apprécie les semences produites

VI – Rôle du PSAOP dans la création des structures stratégiques

1- l'ANCAR

L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural a été mise en place par le PSAOP pour piloter le Conseil agricole et rural sur toute l'étendue du territoire selon une approche fondée sur la demande et en partenariat avec les opérateurs et les partenaires du monde rural. Cette approche se présente ainsi :

- contribuer à promouvoir le transfert des responsabilités aux OP, aux collectivités locales
- permettre et consolider la décentralisation
- permettre d'améliorer une professionnalisation du Conseil agricole
- garantir un partenariat entre l'Etat, les Collectivités locales et les OP impliqués dans le Conseil agricole et rural.

Le nouveau Conseil agricole et rural est global, participatif, communicatif et pluridisciplinaire et couvre les besoins d'appui, renseigne les producteurs sur toutes les activités relatives aux productions et intervient pour une meilleure gestion des ressources naturelles.

Cette approche novatrice du Conseil agricole et rural constitue une rupture avec l'ancien conseil rural dans lequel, les institutions et services publics appliquaient des politiques productivistes à travers une approche descendante dans le but d'atteindre les objectifs de production décidés par l'Etat. Ce système d'encadrement avait le quasi-monopole des services en amont et en aval.

Il mettait en place des coopératives dans lesquelles les opérateurs économiques ne disposaient que d'une faible autonomie.

La nouvelle approche repose sur la reconnaissance des producteurs comme les principaux acteurs de leurs systèmes de production, de l'aménagement de leurs terroirs et de la gestion de leurs ressources naturelles. Ils sont commanditaires du conseil agricole et rural. Ils possèdent un pouvoir et une capacité de sanction des services reçus et prestataires et qui ont désormais obligation de résultats. Cette approche est bâtie sur la reconnaissance des partenaires extérieurs qui prennent en compte ces savoir-faire et savoirs et aident les producteurs à les améliorer plutôt que de leur dicter des techniques et démarches socio-économiques.

Elle prend en compte l'environnement physique au sein des exploitations, des terroirs, villages et écosystèmes communautaires.



Le FDA constate la récolte des semences d'arachide, Fleuve

Mis en place dans le cadre du PSAOP, le Fonds National de Recherches Agricoles et Agroalimentaires (FNRAA), œuvre dans un but non lucratif. Il finance des activités de recherches agricoles et agro-sylvo-pastorales considérées comme prioritaires par l'Etat, les organisations de producteurs le Système National de Recherche Agro-Sylvo-Pastorale, les partenaires au développement et les utilisateurs des résultats de la recherche.

Le Fonds vise à créer les conditions d'un financement diversifié et durable à l'échelle nationale et sous-régionale de la recherche agricole et agro-alimentaire.

A travers trois guichets de financement spécifiques, le FNRAA met en place et gère un système de subventions pour : les projets de Recherches Stratégique (RS) et Appliquée (RA), les projets de Recherche et Développement (R&D), et les projets de Développement et de Diffusion de technologies.

Pour chaque guichet le FNRAA met en œuvre des mécanismes différenciés de sélection, de financement et de suivi des différents types de projets de recherche.

En gros, le FNRAA a sélectionné une soixantaine de projets de recherches agricoles et agro-alimentaires dont vingt quatre innovations majeures.

Guichet 1 : Recherche Stratégique et Recherche Appliquée

La Recherche Stratégique est une recherche d'anticipation portant sur la compréhension de mécanismes conduisant à l'identification de méthodes de recherche appliquée, et est généralement menée dans les universités, les institutions ou laboratoires spécialisés.



La Recherche Appliquée est une recherche utilisant des résultats de RS pour la levée de contraintes spécifiques. Elle conduit à la mise au point de technologies et est généralement menée dans les institutions nationales ou régionales de recherche.

Les projets de recherches stratégique et appliquée portent sur quatre axes d'intervention contribuant :

- à la réalisation des priorités nationales (compétitivité de l'agriculture, contribution à la réduction de la pauvreté, ouverture de nouveaux marchés d'exportation, gestion durable des ressources naturelles, etc.) ;
- au renforcement des capacités et des compétences en matière de recherche collaborative entre les différents acteurs du Système National de Recherches Agro-sylvo-pastorales (chercheurs, universitaires, ONG, secteur privé, services techniques et de conseil, producteurs, etc.) ;
- à la création d'un noyau d'expertise national sur des thèmes stratégiques, avec le leadership nécessaire au pilotage des programmes et pouvant avoir un impact significatif sur le secteur à long terme ;
- à l'adaptation au contexte du Sénégal des outils et méthodes mis au point aux niveaux régional et international (en particulier par les institutions du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale).



Guichet 2 : Recherche et Développement

La recherche-développement (R et D) est une démarche associant étroitement producteurs et opérateurs de développement (recherche, conseil agricole et rural) dans des équipes interdisciplinaires et interinstitutionnelles en vue :

- de diagnostiquer les contraintes existant dans les systèmes de productions ;
- d'analyser les solutions endogènes et exogènes envisageables ;
- d'expérimenter en grandeur réelle les améliorations techniques dans les contextes socio-économiques ;
- d'évaluer et de valoriser les résultats obtenus.

Les projets de recherche-développement et de Recherche Adaptative sont conçus pour permettre aux producteurs d'améliorer rapidement la productivité de leurs exploitations et d'augmenter leurs revenus grâce à l'adoption de techniques améliorées de production, de récolte, de transformation et de commercialisation. Ces innovations peuvent être d'ordre technique, de gestion, et d'organisation. Un certain nombre de ces innovations existent déjà ou vont être développées, mais elles nécessitent ou vont nécessiter des vérifications, validations et/ou adaptations sur le terrain pour prendre en compte les spécificités agro- socio- économiques locales.

Pour les projets de recherche-développement l'identification de la demande est faite au niveau régional par une équipe régionale de recherche-développement articulée autour de l'ANCAR avec une participation effective des OP et autres acteurs SNRASP/SNCAPS.

Les besoins identifiés et l'offre potentielle de recherche-développement sont pris en charge par l'équipe qui procède à l'analyse des contraintes et des opportunités en mobilisant les ressources du SNRASP. L'analyse des besoins pour la recherche / développement est susceptible d'identifier des contraintes à prendre en charge d'une part par l'ANCAR et d'autre part par la recherche.

Les thématiques identifiées au niveau régional par l'équipe sont remontées au niveau du SNRASP via le FNRAA qui, à cet effet, met en place des commissions techniques pour l'identification des priorités.

En fonction des priorités dégagées par le CPG, le FNRAA procède à un appel à propositions de recherche / développement.

Guichet 3 :
Développement
et Diffusion
de technologies

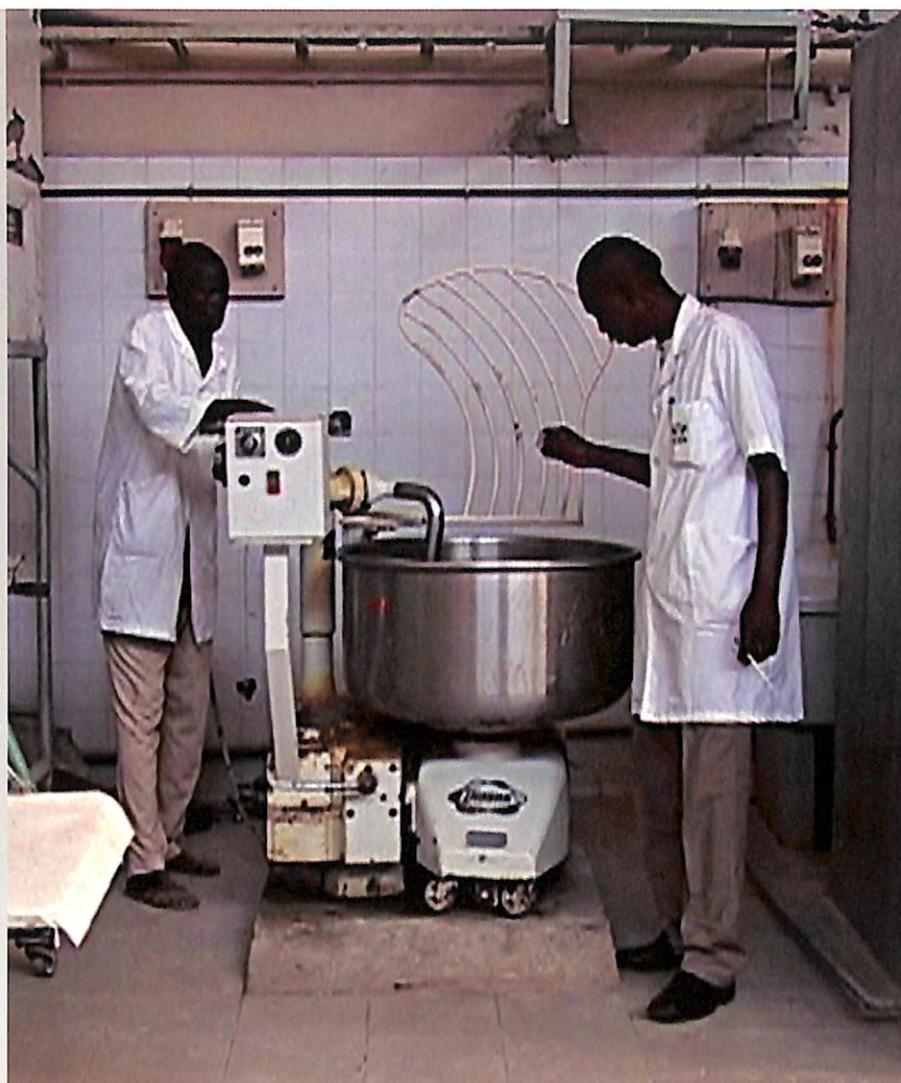
La définition et la mise en œuvre de programmes et projets de recherche à l'échelle régionale et sous-régionale est une préoccupation permanente de tous les acteurs de la recherche agricole et agro-alimentaire confrontés à plusieurs défis que les pays pris individuellement ne sont pas en mesure de relever avec la scélérité et l'efficacité souhaitées.

De plus, le manque de coordination effective dans la définition des priorités de recherche tenant compte des avantages comparatifs des différents systèmes nationaux de recherche agricoles et agro-alimentaires se traduit par une dispersion d'efforts et des duplications dans les interventions.

Les initiatives entreprises à travers le CORAF et le FARA ont montré qu'il était possible et profitable de développer des synergies porteuses au niveau régional au grand bénéfice des utilisateurs des résultats de la recherche.

Fort de ces résultats et dans un souci de durabilité, le FNRAA diligente à travers ce guichet la mise en œuvre d'un mécanisme de financement pérenne à l'échelle nationale et sous-régionale.

C'est dans ce cadre que le FNRAA a été désigné comme Agence d'Exécution (AE) pour assurer la gestion du guichet national de fonds compé-



titifs du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP - Sénégal). Il apportera ainsi un complément aux programmes de R & D financés dans le cadre du PSAOP2 portant sur les filières prioritaires.

Le FNRAA finance de manière plus spécifique les projets de développement et de diffusion de technologies destinés à promouvoir les partenariats transfrontaliers aussi bien pour l'offre (recherche, vulgarisation, universités) que pour la demande (organisations de producteurs, secteur privé, société civile).

Ce guichet est ainsi ouvert aux groupes de producteurs et aux agro-industries pour conduire la mise en œuvre des activités de recherche-développement pour promouvoir des technologies existantes pour une adoption effective.

La spécificité d'un tel guichet est qu'il finance à la fois des activités de développement de technologies et des activités de valorisation et de diffusion d'innovations technologiques.

Le WAAPP a établi un cadre pour l'établissement des priorités et leur mise à jour ; ce cadre est conçu en fonction des informations contenues dans l'analyse quantitative (étude IFPRI mise à jour) en phase avec le plan d'orientations stratégiques des recherches agricoles et agro-alimentaires élaboré avec le concours de tous les acteurs et bénéficiaires directs et indirects des produits de la recherche et validé par le CPG du FNRAA, les principaux partenaires au développement, y compris les organisations de producteurs au niveau régional et national, et les partenariats public-privés.

En fonction des priorités dégagées, le FNRAA procède à un appel à propositions de développement et de diffusion de technologies pour :

1. Le développement participatif de technologies : il s'agit de générer des technologies en réponse à la demande des producteurs et



des agro-industries ; Etant donné que la technologie n'est plus générée en dehors de l'environnement des utilisateurs ou demandeurs, il s'agit donc de s'assurer qu'elle correspond bien à la demande exprimée et que les conditions requises en amont et en aval de la production sont réunies pour son utilisation à grande échelle.

2. Le processus de valorisation qui doit permettre de créer un environnement incitateur à la production, à la transformation favorable et à la promotion de l'impact de ces projets de diffusion à savoir :

- Une large utilisation de l'innovation.

- Une amélioration des avantages économiques (revenus, consommation) que les utilisateurs tirent de l'innovation.

- Une augmentation du volume des ventes (interne ou export) avec une plus grande capacité de ces organisations à négocier des prix pour leur produit.

3. Une plus grande implication des couches les plus défavorisées (femmes, jeunes).



VII- L'appui du PSAOP aux Instituts de recherches

1 / L'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)

L'appui du PSAOP à l'ISRA porte essentiellement sur la réhabilitation des infrastructures physiques, le renforcement des équipements et moyens logistiques, la réalisation d'études, l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation et la mise en place d'un système de veille scientifique.

C'est ainsi que les quatre centres régionaux de l'ISRA que sont Saint Louis, Dahra, Kolda et Bambey ainsi que dix stations de recherche annexes vont être très bientôt réhabilités. En attendant le démarrage des travaux, l'ISRA a réhabilité la station de Ndiol sur fonds propres. Cela a permis la production de 51 tonnes de semences de pré-base d'arachide pour alimenter, en partie, le circuit de reconstitution du capital semencier national. En outre, le centre de Djibélor est ré-ouvert et fonctionnel.

Le Pôle de recherche de Hann (PRH) a été mis en place et un coordonnateur nommé à sa tête. L'amélioration de sa fonctionnalité a aussitôt démarré avec la mise en marche du centre de conférences depuis février 2009, ce qui a permis d'abriter plus de 23 réunions et conférences scientifiques. Le processus de connexion téléphonique et informatique et d'accès à l'internet a démarré. Un dépliant a été confectionné. Il a été transmis aux différents partenaires et mis en ligne sur le site WEB de l'ISRA.

Par ailleurs les laboratoires de recherches en santé animale continuent à remplir, et de manière satisfaisante, leur mandat de laboratoires de référence agréés par la FAO et l'OIE pour les maladies animales transfrontalières. Le laboratoire de virologie est retenu

comme Laboratoire régional FAO du Réseau des laboratoires pour le diagnostic de l'Influenza aviaire de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces structures servent de laboratoires de formation de l'AIEA pour l'accueil de cadres techniques africains sur les techniques de diagnostic des maladies animales. Le PRH abrite également le Pôle Pastoral Zone Sèche, une unité de recherche en partenariat avec le CIRAD, l'ENEA, l'UCAD, l'ISRA et le CSE. Cette structure a une vocation régionale et participe à des réflexions sur le pastoralisme au niveau international.

L'acquisition de tracteurs a permis la satisfaction des demandes en travaux dans les sites de Sangalkam, Ndiol, Fanaye, Bambey, Kolda et Nioro. Pour la station de Sangalkam, les superficies demandées par les services de production et programmes de recherches et portant sur 13 ha ont été préparées et mises à la disposition des demandeurs dans les délais requis. La disponibilité d'un tracteur équipé d'une remorque a facilité le transport du fumier de filao, fumier organique nécessaire pour l'amendement des sols. Pour la zone Nord, la disponibilité des engins agricoles a permis aux stations de Ndiol et de Fanaye de préparer respectivement 12,327 ha et 9,02 ha. Le temps d'utilisation du tracteur a été de 282 heures. Pour la station de Bambey, le programme de préparation des parcelles devant accueillir les essais sur les cultures de



diversification, la production de semences et les activités de production a été effectué respectivement sur 8, 2,5 et 11 ha. Par ailleurs la station a pu satisfaire les demandes en travaux venant de la GOANA 2 pour 30 ha et des GIE partenaires du CNRA pour 90



ha. Pour la station de Nioro, les demandes de travaux venant de la recherche pour 10,5 ha et de la production sur 12 ha ont été satisfaites. Au niveau de la station de Kolda, le tracteur acquis a été utilisé à temps plein pour les labours d'une superficie de 160 ha à des fins d'expérimentation. Au niveau du PAPPEM de Vélingara, une superficie de 18 ha a été aménagée.

La mobilité des équipes de recherche et de gestion est effective au niveau des centres régionaux et des laboratoires, grâce à l'acquisition de moyens logistiques financée par le projet. Dans la première phase du PSAOP, les chercheurs de l'ISRA avaient coordonné 19 projets du FNRAA et étaient présents dans les équipes de six autres projets.

Dans la nouvelle phase, neuf projets sont déjà acquis et coordonnés par l'ISRA. La mobilité des équipes de recherche a contribué à une bonne exécution de ces projets. Les équipes du CNRA de Bambey interviennent maintenant jusque dans les régions de Tambacounda, Kédougou et Kolda. Ceci est corroboré par le projet d'étude sur les bovins de race Ndama financé par le FNRAA et domicilié au CNRA de Bambey.

Les chercheurs du Centre de Saint-Louis arrivent à prendre en charge une douzaine de conventions de recherches en partenariat

avec différents acteurs de la recherche (ADRAO, IFDC) et du développement (SAED, ANCAR), des OP (ASESCAW, APOV, UGPAR, APMSV, MDE, Privés Semenciers, etc.). Ici les équipes de recherches se déplacent jusque dans la région de Matam. De la même

manière, le Centre de recherches agricoles de Djibélor est appelé à coordonner un projet financé par le FNRAA, sur la riziculture qui couvre la zone agro-écologique de la Casamance naturelle, de Ziguinchor à Kédougou.

La fréquentation des stations de recherche s'est accrue. A l'exception de la station de Sinthiou Malème, toutes les stations de l'ISRA ont été fréquentées par les équipes de recherche et de production. La station de Sangalkam a pu accueillir des activités de recherches du CDH, du LNRVP et du CNRA de Bambey et des activités de production de semences et de plants fruitiers. Le LNRVP est en train d'y installer une serre de 5000 m². Pour la zone Nord, des activités de recherche et de productions de semences pour la contre saison ont eu lieu sur les stations de Ndiol et de Fanaye. Les spéculations concernées sont l'arachide, le blé, la pomme de terre, la patate douce, le riz NERICA et l'arboriculture fruitière.

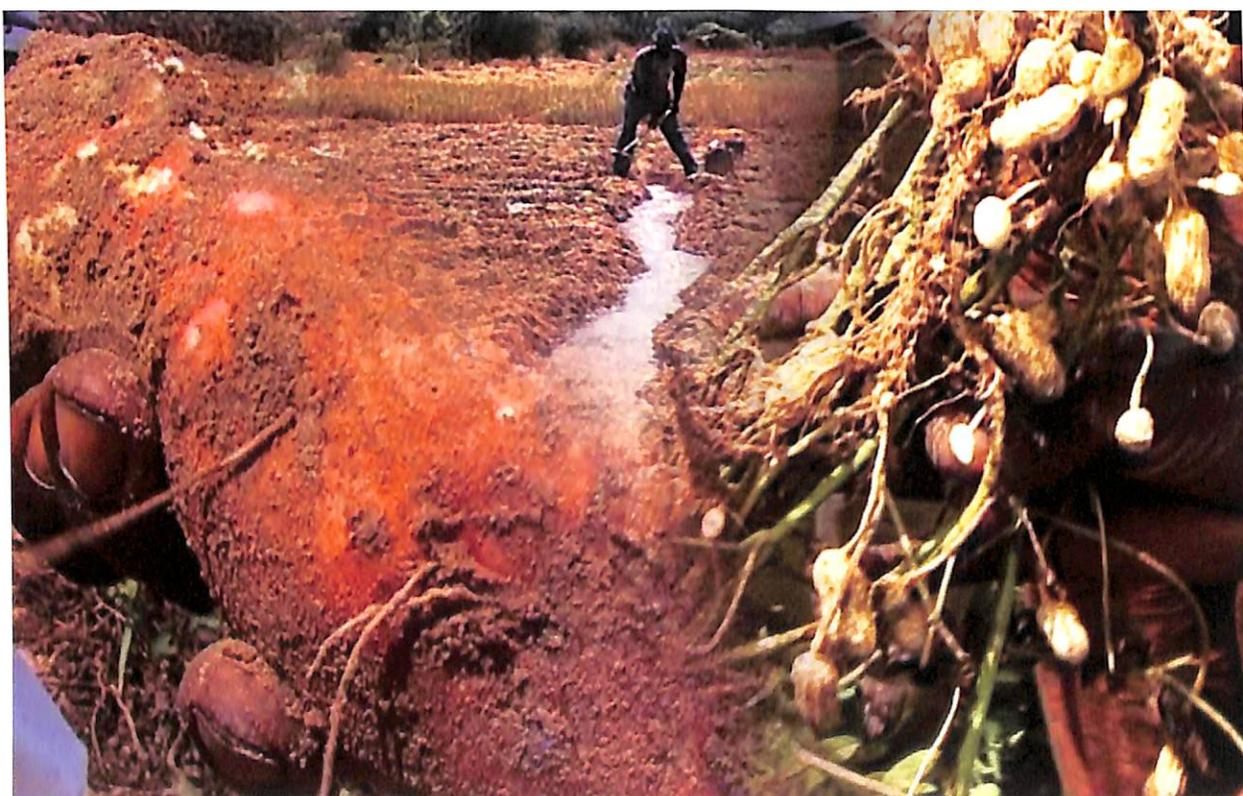
La station de Bambey a pu accueillir les essais sur les cultures de diversification, la production de semences et les activités de production. Elle a également mis des parcelles à la disposition des partenaires (GOANA et divers GIE). Des cultures d'arachide, de maïs et de niébé ont été mises en place au niveau du PAPPEM de Vélingara. Les stations de Nioro et de Kolda ont également reçu des essais.

Le niveau et la qualité des ressources humaines intervenant dans la recherche et la gestion administratives ont été améliorés par des formations diplômantes, des sessions de recyclage et des séminaires. L'étude portant sur l'élaboration du plan stratégique de l'ISRA a été entamée en 2008 avec l'élaboration des TDR. Le processus d'élaboration du plan stratégique 2010 - 2014 a obéi à une démarche participative incluant le personnel de recherche et les gestionnaires de la recherche de l'Institut, ainsi que les partenaires stratégiques de l'ISRA dont ceux du PSAOP.

Un système de veille scientifique est en cours de réalisation. L'interconnexion des sites géographiques est effective. La mise à jour des débits de la LS et des VPN est effectuée et a permis de solutionner les problèmes de lenteur de débits décelés au début. L'intranet est opérationnel. Il est à usage privé. La messagerie est opérationnelle. La téléphonie par voie internet protocole a fait l'objet d'un appel à proposition et l'engagement à court terme d'un spécialiste pour la supervision est acquis. La sécurisation des échanges entre le

Siège et les sites distants est en cours de réalisation. La production mensuelle de la revue bibliographique a démarré. Le bulletin des nouvelles acquisitions a été publié deux fois en 2008 et une fois dans le premier semestre 2009. Le catalogue des sommaires des revues acquis a été publié en octobre 2008. Un portail WEB dédié au public est installé et opérationnel; il permet d'accéder aux résultats de l'ISRA. La mise en place de deux serveurs, le recrutement temporaire de trois informaticiens pour le développement et l'achat en cours de deux serveurs (messagerie et applications web) rendront le système plus performant. La structure centrale de documentation est déjà fonctionnelle et accessible.

Le PSAOP a pleinement participé à l'exécution des activités sur le terrain et à la validation des résultats de recherche. Ainsi, des variétés adaptés et à haut rendement, des méthodes de lutttes appropriées, des itinéraires techniques de production, des semences et plants sont mis à la disposition des producteurs.



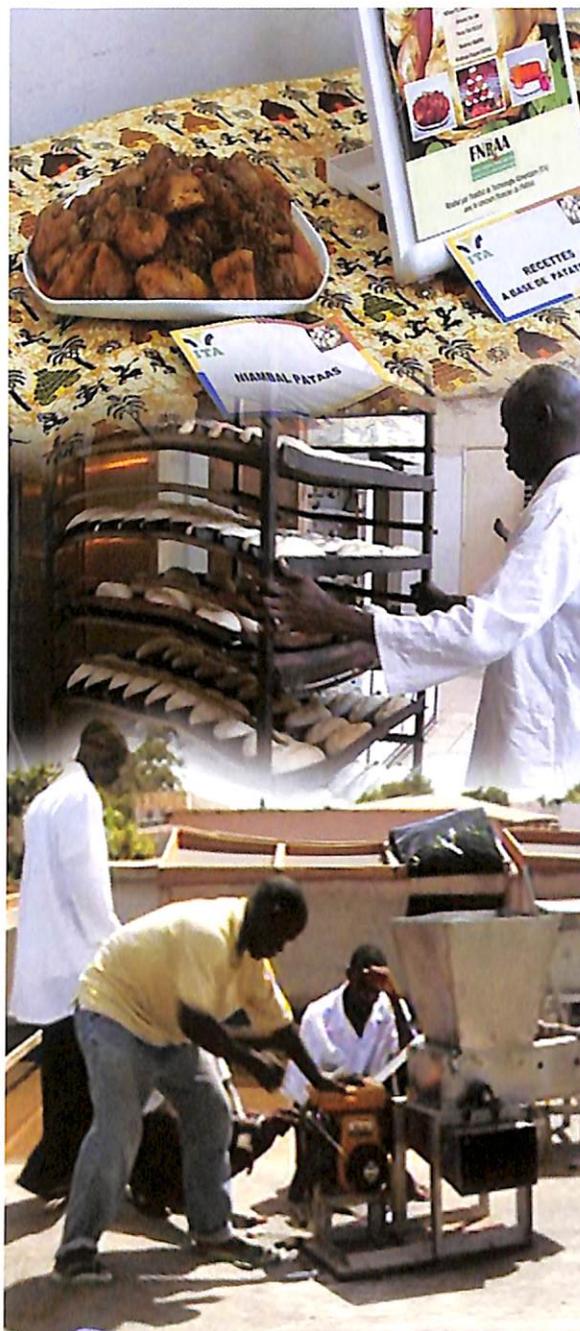
2 / L'Institut de Technologie Alimentaire (ITA)

L'Institut de technologie alimentaire (ITA) est un "établissement public à caractère scientifique et technologique" (EPST). Il a été créé en 1963 avec l'appui de la FAO. Il est actuellement sous la tutelle du Ministère des Mines, de l'Industrie, de la Transformation Alimentaire des Produits Agricoles et des PME.

Dans le cadre du PSAOP 2 l'ITA a obtenu des résultats très appréciables. Les programmes de recherche exécutés par l'ITA ont été basés sur les différentes stratégies mises en œuvre par le Sénégal dans le cadre de ses plans de développement pour promouvoir le secteur industriel. Parmi ces plans, nous pouvons citer la valorisation des ressources locales par filière préconisée en rapport avec la politique de Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), de réduction de la pauvreté et de développement endogène durable.

C'est ainsi que les dispositions du texte statutaire adopté après la restructuration (1994 – 1998) avec l'appui de l'ACDI (Agence Canadienne pour le Développement International) et qui ont permis d'associer au niveau du Conseil d'Administration de l'ITA certains partenaires du secteur privé, notamment les organisations professionnelles, constituent une avancée significative dans cette voie. Cette avancée est renforcée par l'émergence d'un Système National de Recherche Agricole et Agro-sylvo-pastorale (SNRASP) sous l'impulsion du PSAOP. Cette opportunité crée les conditions favorables à l'harmonisation des programmes et au transfert des acquis de la recherche au niveau du développement, des organisations de producteurs et des PME/PMI, entre autres.

L'appui technique des Organisations de Producteurs (OP), des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Micro Entreprises Rurales (MER) est une composante impor-



tante du Plan Stratégique de l'ITA (2006 – 2010) qui correspond à la période d'exécution du PSAOP2. Un accent est mis également sur le secteur informel (artisanat alimentaire). A cet égard l'ITA a développé une nouvelle approche basée sur la satisfaction du client (Approche-Client) et les services offerts sont orientés suivant les besoins des partenaires.

L'ITA est doté des moyens du point de vue infrastructures et compétences techniques pour satisfaire la demande des organisations de producteurs et des opérateurs de

l'agro-alimentaire. Il s'agit, entre autres, de cinq ateliers pilotes de transformation : céréales, légumineuses et tubercules ; fruits et légumes ; biotechnologie ; produits animaux/lait, poisson et viande bovine et nutrition et diététique. Grâce à ces appuis, l'ITA dispose de quatre laboratoires modernes de contrôle de qualité : Chimie, Microbiologie, Mycotoxines et Analyses phytosanitaires, de deux salles de conférences, d'un Centre de Documentation et d'Information Scientifique et Technique en Agroalimentaire, d'une grande salle de formation. Un Centre de formation aux métiers de l'Alimentation est en construction. Il sera réceptionné au mois de décembre 2009 et équipé au cours du premier trimestre 2010. Par ailleurs, le Réseau intranet et Accès à l'Internet (ADSL) est actuellement mis à jour. Il est accessible à tout moment sur l'adresse suivante : www.ita.sn

Les capacités scientifiques et les compétences techniques ont été améliorées par le déroulement des plans de formation élaborés chaque année. Le Règlement d'Etablissement de l'Institut est en cours de révision pour assurer son attractivité, la motivation et la fidélisation du personnel.

Le Prix « Cereal Award » a été décerné à l'ITA en 2006 par la firme française Danone lors du Congrès International sur la science et la technologie des aliments organisé par l'IUFOST à Nantes en France. Ce prix récompense le meilleur poster (production scientifique) sur les céréales. L'ITA avait présenté les résultats du projet financé par le FNRAA sur l'amélioration de la qualité du riz de la vallée du Fleuve Sénégal. En 2007 l'ITA a été lauréat du Prix international de la Banque Islamique de Développement (BID) pour la Science et la Technologie, édition 2007, composé d'un Certificat, d'un Trophée et d'une somme de 100 000 dollars américains.

L'ITA a été choisi en 2008 par l'Université des Nations Unies (UNU) pour abriter l'Unité opérationnelle de « Technologie alimentaire » pour la zone Afrique. En 2008 l'ITA a été coordonnateur de deux projets de recherche structurante. L'un porte sur la valorisation de la culture

du manioc au Sénégal par la mise au point de produits transformés et de méthodes de conservation adaptées (ITA, ISRA, ANCAR) et l'autre sur l'amélioration de la compétitivité des boissons et nectars à base de fruits locaux au Sénégal (ITA, ISRA, DEFCCS). L'ITA a participé également à deux autres projets coordonnés par l'ISRA. Il s'agit de l'amélioration de la productivité et des technologies post-récolte du Bissap (*Hibiscus sabdariffa* L.) au Sénégal (ISRA, ITA, ANCAR, CERES LOCUSTOX et l'ASNAP) et de l'amélioration de la productivité et la valorisation du fonio (ISRA, ITA, DEFCCS).

En 2009 l'ITA a participé au plan national à l'élaboration de cinq projets dont un sur la Recherche/Développement et quatre sur le développement et la diffusion de technologies. Ces projets ont été financés par le FNRAA/WAAPP sur les thèmes suivants : valorisation des ressources halieutiques de Yenne Todd (ITA, ANCAR, FENAGIE) ; amélioration de la productivité et des modes d'utilisation de la patate douce par la diffusion des acquis (ITA, ISRA, SAED et Comité patate) ; valorisation des céréales locales par la panification et la production de farines spécifiques (AGRIDEV, ITA) ; production du vinaigre de mangue ; valorisation de l'arachide de bouche. Au 30 septembre 2009, l'ITA a signé 13 contrats avec des entreprises privées de transformation des aliments pour assurer le contrôle de la qualité des produits avant leur mise sur les marchés nationaux ou internationaux. Les laboratoires bien équipés de l'ITA sont également sollicités pour les travaux pratiques des écoles professionnelles et les universités.

Durant cette deuxième phase du PSAOP (PSAOP2) l'ITA a développé de nombreuses synergies qui ont permis de mettre en relation les différents acteurs du SNRASP et du secteur agro-alimentaire en général pour mieux identifier les demandes et y apporter les solutions les plus appropriées en termes de projets de recherche finalisée pour le développement, de formation, d'assistance technique et de transfert de technologie.



VIII / Le PSAOP au cœur des OP : l'ASPRODEB

L'Association sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base (ASPRODEB) est née le 22 février 1995. Elle est devenue ONG le 21 juillet 1997. En mars 2007, l'ASPRODEB signe une Convention avec l'Etat pour la mise en œuvre de la Composante OP (Organisations des Producteurs) du PSAOP 2. La composante OP a mis en place 312 CLCOP (Cadres locaux de concertation des Organisations paysannes) sur les 320 attendus en fin de projet. Grâce à cette couverture, qui représente 97% de l'objectif final, près de 20 000 OP de base disposent d'un espace organisé, au niveau local, pour dialoguer entre elles et avec les élus locaux à travers les conseils ruraux. Grâce aux financements mis à la disposition de l'ASPRODEB, la Loi agro-sylvopastorale (LOASP) adoptée en juin 2004 a été discutée, amendée et validée par les CLCOP. 80% du contenu de cette Loi est constituée des propositions et préoccupations du monde rural.

80% des CLCOP sont accrédités par leurs

conseils ruraux qui les considèrent comme leurs « bras techniques » et qui les ont cooptés comme représentants des OP dans les commissions locales de cession des intrants agricoles subventionnés par le Gouvernement. Cette façon de faire a contribué à accroître la transparence et à élargir l'accès des OP aux avantages des subventions agricoles en faveur des exploitations familiales agricoles.

Les rapports entre les Conseils ruraux et les CLCOP se renforcent davantage en raison du rôle important que ces derniers jouent dans les communautés rurales sur le plan de la mobilisation et la coordination des OP, de la transparence et de l'équité dans l'accès aux services offerts par le Gouvernement, l'appui apporté aux CLCOP par les Conseils Ruraux.

Pour rendre les CLCOP opérationnels, 212 d'entre eux ont reçu leur subvention pour la mise en œuvre du Fonds levier. Cette initiative pilote de Fonds levier a permis d'améliorer l'accès au crédit auprès des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et

de financer diverses activités économiques au profit des exploitations familiales agricoles. Une subvention de 212 millions a été allouée à 212 CLCOP. Quelques 152 CLCOP ont fini de négocier et ont pu lever 900 millions de crédit auprès des Institutions de Microfinance (IMF) partenaires sur lesquels la première série d'Assemblées générales a permis de faire décaisser par les IMF 242.000.000 FCFA pour financer 731 projets sur une valeur cible de 664 projets pour la fin de la phase.

Parmi les 212 CLCOP, 60 sont dans le processus de négociation avec les IMF partenaires. Pour couvrir l'ensemble des CLCOP, la composante OP va mettre entre Novembre 2009 et la fin du premier trimestre 2010, la subvention à la disposition des 27 CLCOP promus en 2009 et 81 sur les 93 créés en 2008. Les activités financées portent principalement sur le petit commerce, la production agricole pluviale, la commercialisation agricole, l'embouche, la transformation des produits agricoles. En vue de la pérennisation du Fonds levier, l'évaluation menée suite à la recommandation de la dernière mission de supervision, sur une dizaine de CLCOP, a montré que « de nombreuses petites organisations sont désormais introduites dans le système financier et accèdent ainsi plus facilement au crédit ». Les activités du volet inclusion sociale de la composante pour l'année 2010 seront fortement orientées vers la pérennisation du Fonds levier et la consolidation de l'ancrage institutionnel du CLCOP au Conseil rural.

Pour la mise en place de réseaux de producteurs semenciers pour deux spéculations dans au moins cinq régions, le réseau des producteurs de semences d'arachide est fonctionnel grâce à l'installation de dix (10) coopératives dans quatre régions : Saint-Louis, Kaffrine, Kaolack et Thiès. Six (6) d'entre elles ont reçu leur agrément délivré par le Ministère de l'Agriculture. Les conseils

d'administration de ces six coopératives ont recruté du personnel d'appui technique (un directeur et un technicien) en charge de l'encadrement des producteurs de semence.

Durant le premier trimestre 2009, chacune des 6 coopératives a tenu une assemblée générale de bilan de la campagne hivernale. Les comptes de ces coopératives ainsi que les résultats physiques ont été discutés. Les Conseils d'Administration ont également pris des mesures correctives à l'encontre des producteurs n'ayant pas respecté leurs obligations contractuelles. Pour soutenir ces efforts de transparence et de respect des engagements, le PSAOP a primé, durant la FIARA 2009, avec le soutien de sociétés privées, les dix meilleurs producteurs de semence. Les quatre coopératives nouvellement créées ont entamé le processus de leur agrément. Ce réseau semencier arachide sera étendu à la région de Tambacounda.

La mise en place du réseau de coopératives de producteurs semenciers arachide contribue à atteindre le résultat sur la reconstitution du capital semencier dont l'objectif de production a été réajusté à 30 000 tonnes de semences N2 à partir de 2011 au lieu de 75 000 tonnes, en raison, entre autres, du déficit initial du stock de semences de Pré-base (30 tonnes disponibles sur un besoin exprimé de 40). Ce nouvel objectif correspond à un renouvellement de près de la moitié du capital semencier (contre un renouvellement habituel au tiers avec des semences de qualité inférieure) actuel estimé entre 60 000 et 75 000 tonnes de semences N2. La réalisation de l'objectif de 30 000 tonnes de semences certifiées aura un impact positif sur la production du fait que les producteurs n'ont pas eu ou ont eu très peu accès à des semences certifiées aux normes ISTA (International Seed Testing Association) pendant plus d'une décennie. Sur cet objectif, le bilan de la campagne



agricole 2008/2009 a été fait : les six coopératives de producteurs du bassin arachidier ont élargi leur base d'adhésion et avec l'appui du Com Arachide financé par l'Union Européenne, 950 producteurs semenciers se sont effectivement engagés pour la campagne agricole 2009-2010 et ont emblavé 1037 ha de N1 pour produire 1.200 tonnes de semence N1 et 650 tonnes de semence N2, soit respectivement près de 32% et 3% des besoins nationaux. 420 tonnes de base sont également attendus pour la même période. L'ASPRODEB a également pu négocier l'engagement de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) auprès des coopératives pour l'octroi de crédits de production et de commercialisation.

Cet accord qui porte sur une période de trois ans est un gage de sécurité et de pérennité pour les coopératives.

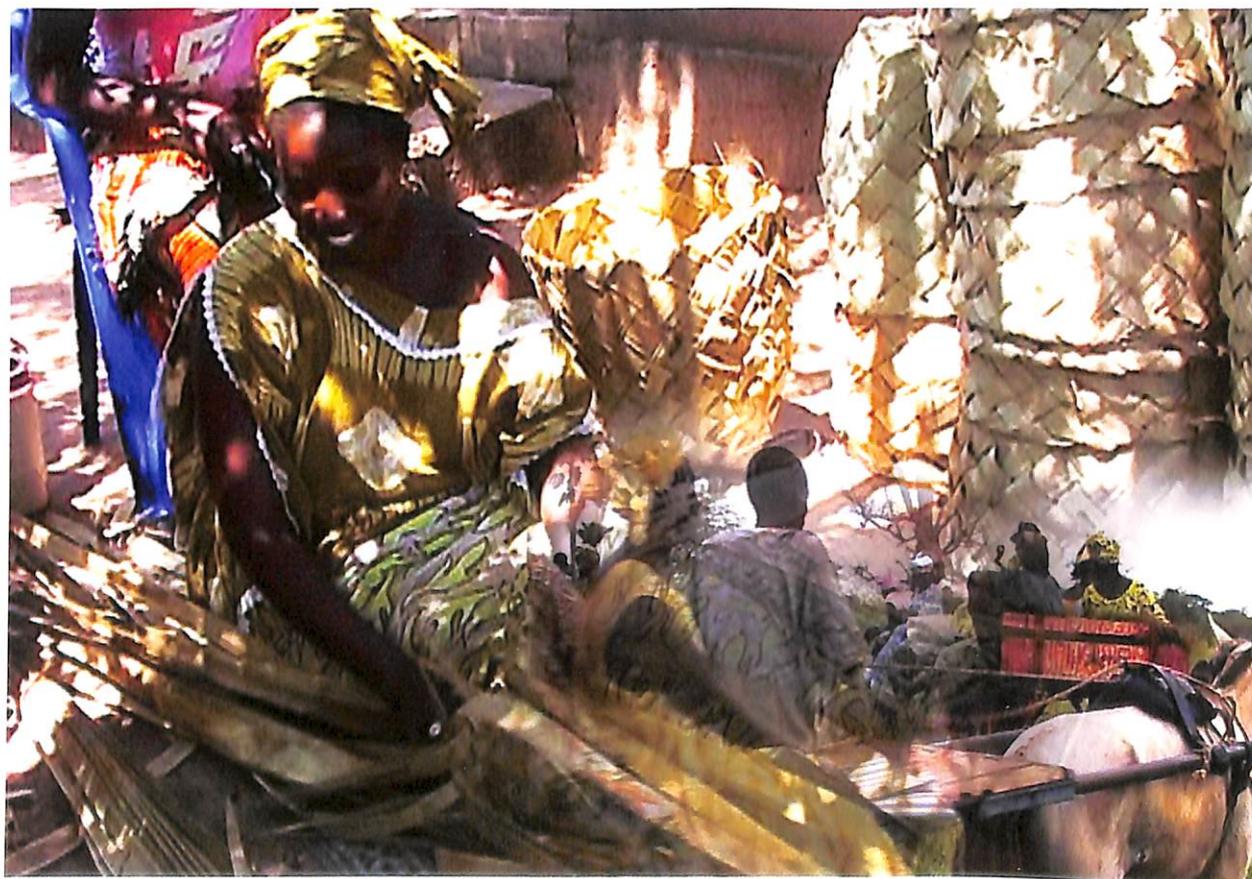
En résumé, grâce au PSAOP, l'ASPRODEB a contribué à asseoir une véritable démocratie participative en milieu rural. Elle a permis de décloisonner les organisations paysannes. Elle a engendré un changement profond des mentalités et des comportements, des attitudes et des aptitudes de la paysannerie sénégalaise. Grâce au PSAOP, les OP sont passées maîtresses dans l'art de la mobilisation, de la concertation et de la négociation. Désormais, les OP détiennent les ficelles du mieux être par l'entrepreneuriat rural. Elles ont le pouvoir, l'avoir et le savoir !

Conclusion

La mise en œuvre du Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP) est intervenue à un moment critique où la précarité sociale semblait durablement s'installer du fait de la combinaison d'incidences à la fois structurelles et conjoncturelles. Dix ans après, le monde rural sénégalais sort lentement mais progressivement de cette spirale de crises multiformes. Cette transformation radicale est le résultat de la prévalence d'un style de management rural, participatif, organisé, démocratique et moderne. Elle marque une rupture nette d'avec les pratiques d'un passé encore récent, qui enfermait les agriculteurs, pasteurs, pêcheurs dans une logique invalidante de dépendance, d'ignorance et d'obscurantisme. Aujourd'hui comme le montrent les évaluations réalisées, tous les signaux sont au vert. La sécurité alimentaire, fondement de toute politique rurale est réelle. Les re-

venus des ruraux augmentent. Les innovations essaient, et les moyens de la recherche sont plus conséquents. Les Organisations de Producteurs donnent plus de résonance à leurs voix.

Certes le chemin à parcourir est long et sinueux. Certaines faiblesses structurelles demeurent encore trop solidement ancrées dans les institutions et les mœurs, pour être passées sous silence. Des besoins nouveaux, plus variés, plus exigeants vont émerger. Et parmi eux, la lancinante question du financement de l'agriculture. Partout au Sénégal, dans toutes les communautés rurales, dans tous les secteurs d'activités, des idées de projet fument, des projets se dressent chez les jeunes et les femmes notamment. Il est important de trouver les moyens de les financer, pour passer de l'assistance à la responsabilité, de la lutte contre la pauvreté au pari de l'enrichissement.

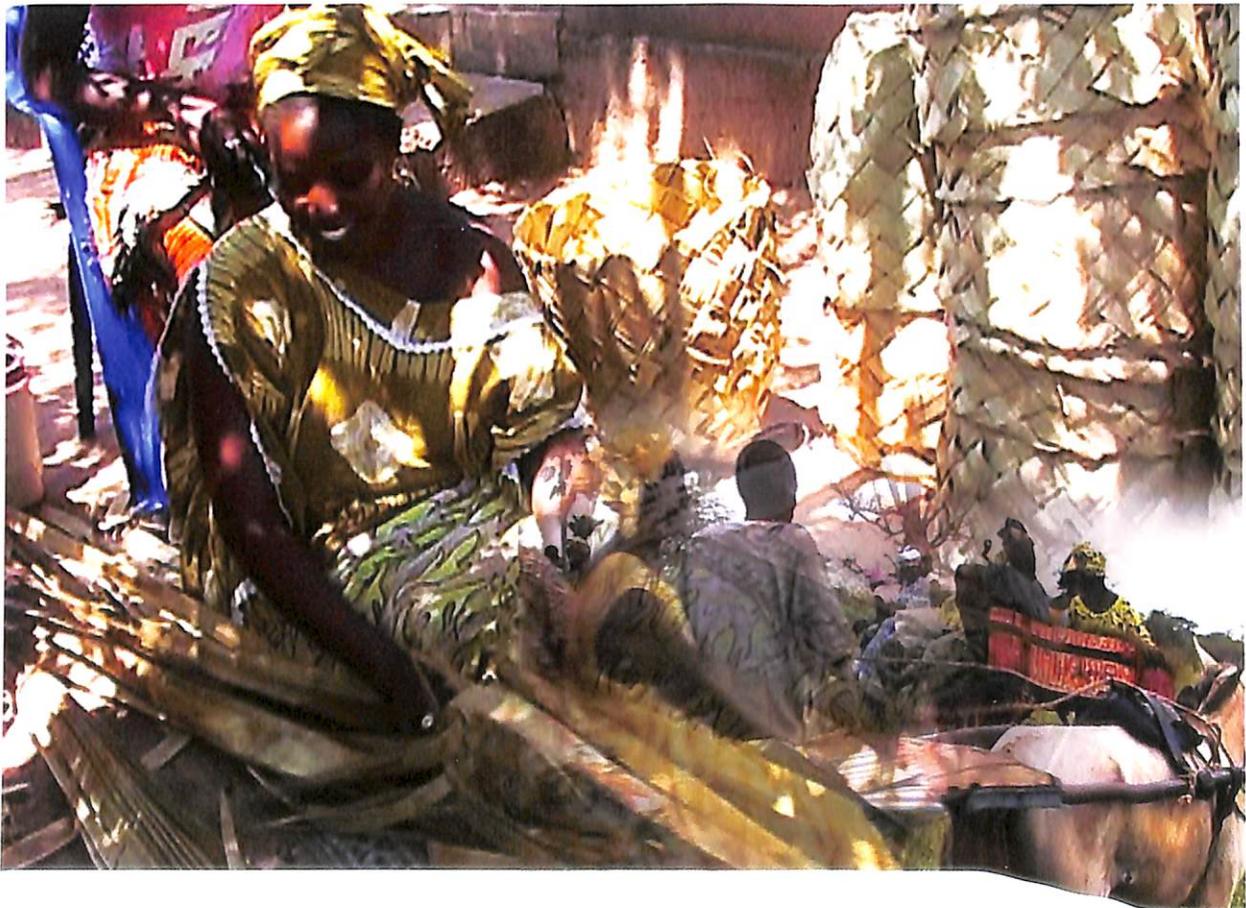


Conclusion

La mise en œuvre du Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP) est intervenue à un moment critique où la précarité sociale semblait durablement s'installer du fait de la combinaison d'incidences à la fois structurelles et conjoncturelles. Dix ans après, le monde rural sénégalais sort lentement mais progressivement de cette spirale de crises multiformes. Cette transformation radicale est le résultat de la prévalence d'un style de management rural, participatif, organisé, démocratique et moderne. Elle marque une rupture nette d'avec les pratiques d'un passé encore récent, qui enfermait les agriculteurs, pasteurs, pêcheurs dans une logique invalidante de dépendance, d'ignorance et d'obscurantisme. Aujourd'hui comme le montrent les évaluations réalisées, tous les signaux sont au vert. La sécurité alimentaire, fondement de toute politique rurale est réelle. Les re-

venus des ruraux augmentent. Les innovations essaient, et les moyens de la recherche sont plus conséquents. Les Organisations de Producteurs donnent plus de résonance à leurs voix.

Certes le chemin à parcourir est long et sinueux. Certaines faiblesses structurelles demeurent encore trop solidement ancrées dans les institutions et les mœurs, pour être passées sous silence. Des besoins nouveaux, plus variés, plus exigeants vont émerger. Et parmi eux, la lancinante question du financement de l'agriculture. Partout au Sénégal, dans toutes les communautés rurales, dans tous les secteurs d'activités, des idées de projet fument, des projets se dressent chez les jeunes et les femmes notamment. Il est important de trouver les moyens de les financer, pour passer de l'assistance à la responsabilité, de la lutte contre la pauvreté au pari de l'enrichissement.



PSAOP

Sacre coeur III VDN, Villa N° 9231
tél. : (+221) 33 869 49 70
email : contact@psaop.sn